

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, le 15 septembre 2023

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE SUR LA COMMUNE DE LONGNES SCRUTIN DU 22 OCTOBRE 2023 ET 29 OCTOBRE 2023 EN CAS DE SECOND TOUR CONVOCAION DES ÉLECTEURS – DÉPÔT DES CANDIDATURES

Une élection municipale partielle complémentaire aura lieu les **dimanches 22 octobre 2023 et 29 octobre 2023 (en cas de second tour)**, afin d'élire six conseillers municipaux sur la commune de LONGNES.

Le régime électoral applicable étant celui des communes de moins de 1000 habitants, l'élection se fera au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours

Les candidatures sont recevables à la sous-préfecture de La Flèche et à la Préfecture de la Sarthe. Le dépôt des candidatures devra être effectué sur rendez-vous, aux numéros de téléphone suivants :

- Sous-préfecture de La Flèche : 02.43.39.60.52
- Préfecture de la Sarthe : 02.43.39.71.02/71.21

Le calendrier et les horaires de rendez-vous sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

- Le mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- Le jeudi 5 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18 h00 précises.

Second tour de scrutin (si nécessaire) :

- Le lundi 23 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- Le mardi 24 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 précises.

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus aux mêmes numéros.

Les documents nécessaires à l'établissement d'une candidature ainsi que toutes informations utiles sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la préfecture de la Sarthe www.sarthe.gouv.fr (Accueil/Politiques publiques/Elections et Citoyenneté/Elections politiques/Elections municipales partielles/Documents pour déclaration de candidature – communes de moins de 1000 habitants).